

GYMNASTIQUE FEMININE

DATE : 2 et 3 Juin 2018

LIEU : ARGENTEUIL

CHAMPIONNAT REGIONAL EN SECTION AINEES-JEUNESSES

Clôture des engagements : 9 Mai 2018

- 1** – Le Championnat Régional Jeuneses se déroulera le samedi 2 juin **et** le Championnat Régional Aînées le dimanche 3 juin.
- 2** – Le Comité Régional Ile de France organise son Championnat Régional par équipe pour les Aînées et les Jeuneses ouvert à toutes selon les catégories suivantes :
 - quatre catégories Fédérales (F-F1-F2-F3) selon les règlements techniques du Programme Fédéral Art.26. **Pour participer au Championnat National**, il faut **impérativement** avoir concouru au Championnat Régional **dans la même catégorie**.
 - une catégorie Régionale

Les épreuves sont au nombre de 5 : saut, barres, poutre, sol et mouvement d'ensemble.

3 – RAPPEL

Dès le mois de Janvier, la commission régionale vous interrogera à propos de vos intentions de participer au Championnat National. Un tableau téléchargeable sur le site de la LIF sera à retourner avant le **19 janvier** à la Commission Régionale (CTRGF.FSCF@gmail.com). En réunion, la pertinence de vos engagements sera vérifiée. En cas de problème ou de doute sur l'engagement dans une catégorie, la CTRGF alertera la commission nationale qui vérifiera le bienfondé de l'inscription. La CNGF demandera aux associations d'apporter des éléments prouvant la capacité à s'inscrire dans la catégorie souhaitée.
Seule la CNGF sera habilitée à décider de l'inscription de l'association.

Entre le **1^{er} Février** et le **15 Mars**, votre inscription aux Championnats Nationaux par équipe doit être faite sur le serveur de la FSCF (voir PF page 13) et la copie (équipes et juges) **doit obligatoirement** être adressée à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine (CTRGF.FSCF@gmail.com).

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif.fscf@free.fr

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNAT REGIONAL EN SECTION AINEES-JEUNESSES

4 – CATEGORIES FEDERALES

Les 8 meilleures notes seront prises en compte pour effectuer le classement dont obligatoirement les notes correspondant au minimum imposé dans la limite des maxima autorisés.

L'équipe classée première en catégorie Fédérale est déclarée Championne Régionale (Aînées ou Jeunesses).

Le changement de catégorie se fait en fonction des palmarès fédéraux et non des palmarès LIF (voir art. 26.9.3 du Programme Fédéral).

5 – CATEGORIES REGIONALES

Aînées : équipe de 6 à 8 gymnastes

Les 6 meilleures notes seront prises en compte quelque soit le degré pour le classement.

Le **2^{ème} degré** est interdit.

Jeunesses : équipe de 8 à 10 gymnastes

Les 8 meilleures notes seront prises en compte quelque soit le degré pour le classement.

Le **1^{er} degré** est interdit.

6 – CONVENTIONS PARTICULIERES

Il est possible, **à condition de n'engager qu'une seule équipe en Aînées**, de faire concourir 2 gymnastes Minimes 2^{ème} année.

Ces 1 ou 2 Minimes effectueront au maximum des 5^{èmes} degrés en respectant les normes des agrès "Aînées".

Les gymnastes Minimes concourant en Régional "Aînées" ne seront pas autorisées à concourir en Régional "Jeunesses", les licences seront conservées par la Commission.

Elles porteront les numéros 11 et 12.

7 – DROITS D'ENGAGEMENT 35€ par équipe

8 – JUGES

a) Lors de l'inscription, chaque association doit présenter :

- 3 juges pour 1 équipe Aînées ou Jeunesses
- 4 juges pour 2 équipes Aînées ou Jeunesses

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif.fscf@free.fr

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNAT REGIONAL EN SECTION AINEES-JEUNESSES

b) Les équipes présentant des 6^{èmes} degrés doivent proposer des juges de niveau Fédéral, Libre ou 6^{ème} degré dans les proportions suivantes :

- Catégorie Fédéral et Fédéral 1 : 2 juges minimum
- Catégorie Fédéral 2 : 1 juge minimum

Les juges 2^{ème} échelon ayant suivi la formation 6^{ème} degré pourront noter les 6^{ème} à condition d'avoir l'aval de leur formateur.

c) Tous les juges à partir du **1^{er} échelon** et détenant une carte de leur niveau pourront noter sur la région.

d) Le juge **1^{ère} année** est un juge en formation. Ceux ayant déjà noté 2 compétitions départementales sur 1 agrès pourront noter sur la région à concurrence d'un seul par association.

e) Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :
- contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
- ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »

f) Pour le mouvement d'ensemble, seuls les juges formés sur la nouvelle cotation seront mis dans le jury « Ensemble », quel que soit leur niveau d'examen de juges.

g) ATTENTION : les juges certifiés sur 2 agrès sont susceptibles de noter sur ces 2 agrès et les juges certifiés sur 4 agrès sont susceptibles de noter sur les 4 agrès.